



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 22 octobre 2019

### Fermeture du campement de la rue des Ducs à Strasbourg

Depuis plusieurs semaines, un campement s'est reconstitué illégalement rue des Ducs à Strasbourg. **247 personnes (161 adultes et 86 enfants)**, essentiellement des primo-demandeurs d'asile originaires d'Albanie, de Géorgie et de Bosnie-Herzégovine, y occupaient des abris de fortune.

La situation des personnes recensées sur le site a fait l'objet d'une attention permanente par les pouvoirs publics, en particulier en raison de la présence d'enfants et de personnes dont l'état de santé est fragile. Aussi, les services de l'État et de la Ville de Strasbourg ont travaillé une nouvelle fois à la mise en place de solutions adaptées au statut de chaque personne.

Dans ce contexte, les personnes présentes sur le site ont été **prises en charge ce mardi matin par les services de l'État en lien avec la Ville**. La préfecture, la direction territoriale de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ont procédé à une évaluation de leur situation afin de les orienter vers des solutions d'hébergement dans l'attente de l'instruction de leurs démarches administratives.

Les personnes qui n'ont pas pu être orientées dans la journée seront hébergées pour une ou plusieurs nuits dans un gymnase.

**Cette opération intervient alors que le dispositif d'hébergement assuré par l'État n'a jamais été aussi important dans le Bas-Rhin. 3 462 demandeurs d'asile sont en effet hébergés chaque nuit par les services de l'État dans le département. L'État y consacrera plus de 23 millions d'euros en 2019.**

3542 primo-demandeurs d'asile ont été enregistrés au guichet unique de la Préfecture en 2018 (en hausse de 7 % par rapport à 2017 et 34 % par rapport à 2016) et déjà **2 654 depuis le début de l'année 2019**, soit une **hausse de 5 %** par rapport à 2018, à fin septembre.

**Les services de l'État et de la Ville de Strasbourg sont pleinement mobilisés pour répondre à l'exigence de solidarité et de responsabilité qu'implique l'accueil des demandeurs d'asile,** dans le respect de leurs droits et obligations et en fonction de leurs situations administratives et de leurs parcours.

**Contacts presse:**

Préfecture du Bas-Rhin  
Aurélie Contrecivile  
06 73 85 16 45  
[aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr](mailto:aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr)

Ville de Strasbourg  
Ariane Laffon  
06 80 62 56 64  
[ariane.laffon@strasbourg.eu](mailto:ariane.laffon@strasbourg.eu)